

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 7 JANVIER 2008 À 20 H 00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Mme Shreiber

- Revendique le fait que la Ville aurait pris environ 2 pieds de son terrain sans autorisation lors des travaux de construction du rond-point Finchley.

M. Stern

- Demande pourquoi il doit obtenir et payer pour un deuxième permis de construction, alors qu'il ne reste de menus travaux à terminer, tel que peinture et polissage des planchers.

2008-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2007 et de la séance spéciale du conseil et de la séance spéciale du budget du 17 décembre 2007 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2008-003

**AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL 2008 DE
LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) ET
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le Conseil autorise les personnes, ci-après énumérées, à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2008 et à être remboursées des dépenses encourues :
 - Monsieur le maire William Steinberg
 - Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum
 - Monsieur le conseiller Leon Elfassy
 - Monsieur le conseiller Michael Goldwax
 - Monsieur le conseiller David Sternthal
 - Monsieur le directeur général Richard Sun

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Abraham Gonshor
David Sternthal

En faveur: 5

A voté contre:

Clifford Borden

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-004

OPPOSITION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° RCG07-042 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL AFIN DE PROCÉDER À UN PROJET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES ICI (INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS)

ATTENDU QUE l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) permet à une municipalité liée de s'opposer, auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à certains règlements adoptés par le conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération de Montréal a adopté, le 20 décembre 2007, le règlement numéro RCG07-042 autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour l'acquisition de compteurs d'eau, de manomètres, de débitmètres et de vannes de régulation ainsi que pour effectuer des travaux de modification ou de construction de chambres de vannes;

ATTENDU QUE même si la responsabilité de la production de l'eau potable et du traitement des eaux usées relève du conseil d'agglomération, la responsabilité des compteurs d'eau et de la tarification de l'eau sont des compétences locales;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de l'Agglomération ne bénéficiera majoritairement qu'à la Ville de Montréal, étant donné que plusieurs villes reconstituées tarifient déjà la consommation de l'eau par des compteurs;

ATTENDU QUE plusieurs secteurs de l'Agglomération n'ont aucune tarification liée à la consommation et que sans tarification, l'installation de compteurs n'a aucun résultat tangible;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE suite au remplacement prévu des compteurs dans les ICI dans les villes reconstituées, la gestion de ces nouveaux compteurs est difficile à concevoir (lecture, remplacement, service aux citoyens corporatifs, responsabilité du compteur);

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead est d'avis que ces dépenses ne relèvent pas des compétences d'agglomération, mais devraient plutôt être assumées par la ville centre ou les arrondissements à qui ce programme et équipements sont destinés.

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller David Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE s'opposer au règlement d'emprunt numéro RCG07-042 adopté le 20 décembre 2007 par le conseil d'agglomération de Montréal, étant donné qu'il est inéquitable envers les différents membres de l'agglomération et, par conséquent, n'est pas dans les meilleurs intérêts de toutes les parties;
- DE demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accepter cette opposition et de ne pas approuver le règlement;
- DE transmettre copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et des Régions et aux autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

Adoptée

2008-005

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-6 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS/ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 747-6 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU** :

- D'adopter le Règlement n° 747-6 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2008 ».

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Clifford Borden
Michael Goldwax
Abraham Gonshor
David Sternthal

En faveur: 5

A voté contre:

Leon Elfassy

Contre: 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-006

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 690-3 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 690 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller David Sternthal qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 690-3 modifiant de nouveau le règlement n° 690 concernant les nuisances.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 690-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-007

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 761-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Abraham Gonshor qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 761-1 modifiant le règlement n° 761 concernant les chiens (coûts d'immatriculation).

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 761-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-008

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 26 CROISSANT ALDRED

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 26 septembre 2007 montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement du rez-de-chaussée de la résidence unifamiliale semi-détachée** située au **26 croissant Aldred**, et préparé par **Rubin & Goldenberg, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

À 21h00, le conseiller David Sternthal s'absente temporairement de l'assemblée.

2008-009

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 29 CHEMIN BELSIZE

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 27 novembre 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière et l'ajout d'un deuxième étage au-dessus**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

du salon de la résidence unifamiliale isolée située au **29 chemin Belsize**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-010

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 23 CHEMIN APPLEWOOD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 novembre 2007 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage à l'arrière au-dessus de la terrasse de la résidence unifamiliale isolée** située au **23 chemin Applewood**, et préparé par **Wendy Spatzner, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-011

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 103 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 novembre 2007 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **103 chemin Stratford**, et préparé par **Rubin & Goldenberg architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Abraham Gonshor

En faveur: 4

A voté contre:

Clifford Borden

Contre: 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-012

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 107 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 novembre 2007 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 107 chemin Stratford**, et préparé par **Karl Fisher architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

À 21h07, le conseiller David Sternthal revient assister à l'assemblée.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 50, chemin Granville :

M. Sherman

- Explique aux membres du conseil les faits survenus depuis le dépôt de la demande de permis.

SUSPENSION

À 21h10, il est proposé par Monsieur le maire William Steinberg, de suspendre la présente séance.

À 21h20, les délibérations de la présente séance reprennent.

2008-013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 50 CHEMIN GRANVILLE

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller David Sternthal et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2008-014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 26 CROISSANT ALDRED

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089664 situé au 26 croissant Aldred, afin de permettre que la marge latérale droite soit à 2,1m (6.92 pieds) de la ligne de lot au lieu de la marge minimale requise de 2,13m (7 pieds), le tout conformément aux dispositions de l'article 6.3 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 novembre 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 26 croissant Aldred sur le lot 2089664.

Adoptée

2008-015

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2007 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2007, au montant de 709 159,26 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-016

RADIATION D'HYPOTHÈQUES – AUTORISATION AU TRÉSORIER OU TRÉSORIER-ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'autoriser le Trésorier ou le Trésorier-adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Hampstead, tous et chacun des documents requis pour donner quittance à un débiteur sur paiement de la dette due et pour procéder à la radiation de l'hypothèque légale publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Adoptée

2008-017

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES FLEURS ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des fleurs annuelles pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 décembre 2007, celle de Les Jardins W.G. Charlebois Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des fleurs annuelles pour l'année 2008 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.

Fourniture des fleurs annuelles 2008 (selon spécifications)	9 194,24 \$
T.P.S. 5 %	459,71 \$
T.V.Q. 7,5 %	724,05 \$
GRAND TOTAL	10 378,00 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-001, daté du 18 décembre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-018

OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE – ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le nettoyage des puisards pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 avril 2006, celle de Sarp Claubert est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le nettoyage des puisards – année 2008 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

SARP CLAUBERT INC DIV. VEOLIA

Nettoyage des puisards de rue \$ 9,95/chaque Pour l'année 2008 (approx. de 789 puisards)	7 850,55 \$
T.P.S. 5 %	392,53 \$
T.V.Q. 7,5 %	<u>618,23 \$</u>
TOTAL	8 861,31 \$

- QUE le certificat du trésorier 08-002, daté du 18 décembre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-019

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS DE BASEBALL, SOCCER ET HOCKEY DE RUE – ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 décembre 2007, celles de Huss Sports et Boulanger Sport sont les plus basses conformes au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue soit octroyé aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

HUSS SPORTS

Uniformes de soccer (tel que spécifications)	15 418,29 \$
Équipements de soccer (tel que spécifications)	3 245,00 \$
Uniformes de hockey de rue (tel que spécifications)	1 896,13 \$
Uniformes de baseball (tel que spécifications)	5 088,44 \$
<u>HUSS SPORTS TOTAL (taxes incluses)</u>	<u>25 647,86 \$</u>

BOULANGER SPORT

Caleçons de soccer (tel que spécifications)	2 951,30 \$
Équipements de baseball et hockey de rue (tel que spécifications)	1 148,11 \$
<u>BOULANGER SPORT TOTAL (taxes incluses)</u>	<u>4 099,41 \$</u>

- QUE le certificat du trésorier n° 08-003, daté du 20 décembre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-020

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de janvier 2008 et préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de janvier 2008 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

Mme Shuster

- Demande quel est le montant budgété pour assister au Congrès de la FCM à Québec et quel en est le bénéfice pour la Ville.

2008-021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée